

Dossier d'inscription COURS ENFANT SUCE/ERDE 2024-25

TOUTES INFORMATIONS TRANSMISES SUR CETTE FICHE SONT STRICTEMENT CONFIDENTIELLES

Nom : Prénom :
 Date de naissance : Fille : Garçon :
 Responsable Légal Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code postal : Ville : Profession :
 Téléphone : Tél. Urgence ou dans la journée :
 Email : Facebook ou twitter : :

Important !! Afin d'être informé des événements de l'Atelier Vita Colora : stages et informations sur les cours.

Début des cours hebdomadaires, le 9 septembre 2024

COURS ET TARIFS:

- | | | |
|--------------------------|--|---------------------------|
| <input type="checkbox"/> | 0. UNE ADHESION ANNUELLE A L'ATELIER VITA COLORA PAR FOYER FISCAL (à inclure avec le 1er chèque de cours) | 14€ |
| <input type="checkbox"/> | 1. Cours arts plastiques : 7-11 ans// LUNDI : 17h00-18H30// SALLE : 11 pl. du pareillier - Sucé/E | 28 séances/an 280€ |
| <input type="checkbox"/> | 2. Cours arts plastiques : 7-11 ans// MERCREDI : 14h00-15H30// SALLE : 11 pl. du pareillier - Sucé/E | 28 séances/an 280€ |
| <input type="checkbox"/> | 3. Cours dessin & BD : 10-16 ans// MERCREDI : 15h30-17H00// SALLE : 11 pl. du pareillier - Sucé/E | 16 séances/an 160€ |
| | DATES :11/09-25/09-09/10-06/11-20/11-04/12-18/12-15/01-29/01-26/02-12/03-26/03-23/04-07/05-21/05-04/06 | |
| <input type="checkbox"/> | 4. Cours ADO // JEUDI : 18h-19H30// SALLE : 11 pl. du pareillier - Sucé/E | 28 séances/an 280€ |

Besoin d'un accompagnement Lundi Navette du Péricolaire Mercredi Nom de l'établissement

Cours pour les 7-11ans du lundi soir:

Si votre enfant vient seul de l'école : merci de signer la décharge suivante :
 J'autorise mon enfant : à venir seul de l'école jusqu'au cours

Signature :

REMISES ET FACILITES DE PAIEMENT:

Remises :

Sur inscription 2^{ème} pers de la même famille = 20% Sur tarif le moins cher.

Facilités de paiement : Le paiement est à joindre avec le dossier d'inscription pour une préinscription :

Sur les inscriptions à l'année il est possible d'effectuer **3 chèques qui seront encaissés aux dates suivantes** : (prendre le tarif annuel et le diviser par 3) : **25/10/2024 +14€ d'adhésion, le 25/11/2024, le 25/01/2025 l'ordre : Atelier Vita colora**

Nom des chèques (Si le nom est différent de celui de l'élève) :

Besoin d'une facture pour le CE ou CCAS: indiquer les mentions importantes à ajouter sur la facture

Libellé du chèque et envoi : Atelier Vita Colora - adresse : 45 rue du Millau, 44300 Nantes

RESPECT DU REGLEMENT DE L'ASSOCIATION :

Le tarif cours enfants et ado comprend les fournitures papier peinture, mais pas les crayons, et pinceaux qui devront être personnel en raison du (COVID).

En remplissant cette fiche d'inscription, vous vous engagez : à respecter le règlement intérieur et à accepter de transférer vos droits d'image à l'Association « Atelier Vita Colora ». L'Atelier Vita Colora s'engage à être vigilant sur toutes utilisations de l'image des élèves.

A Nantes le : Signature du responsable légal.....

Vous nous avez connu par : Internet, annuaire, tract, exposition, affiches, relations, presse :

Atelier arts plastiques Vita Colora

Le règlement intérieur de l'association en page 2 est à signer et à renvoyer à l'association avec le dossier d'inscription et votre règlement.

REGLEMENT INTERIEUR

L'Association Atelier Vita Colora a pour but de proposer des cours de dessin peinture et création dans les meilleures conditions financières à ses adhérents, dans ce cadre l'investissement bénévole de tout le bureau de l'association doit être mis à l'honneur, il vous sera donc demandé de participer gracieusement aux événements expositions et autres événements de l'association. Dans le cadre du respect du règlement et du fonctionnement de l'Atelier Vita Colora association loi 1901, il est demandé à chacun d'appliquer, de respecter et de faire respecter en tout point les dispositions de ce présent règlement.

COTISATION, INSCRIPTION

Le tarif des cours est fixé par le bureau de l'Association au début de chaque année. Toute inscription est considérée comme ferme et définitive après paiement et essai du 1er cours d'essai. Toute adhésion à un cours hebdomadaire ou un stage fait l'objet d'une adhésion annuelle (valable de septembre à septembre) par foyer fiscal, payée lors des inscriptions.

Remise familiale: une remise de 20% est attribuée par famille sur la 2ème inscription à l'association sur le tarif le moins élevé.

Remboursement : En début d'année, l'élève doit remplir une fiche d'inscription qui fixe le montant et la durée des cours. Le paiement de l'adhésion et des cours est demandé en totalité lors de l'inscription, soit par un seul ou plusieurs chèques. Après le premier cours d'essai si la confirmation de l'engagement des cours est donnée, les absences ou modification de statut aux cours de l'année ou aux stages payés ne pourront donner lieu à aucune demande de remboursement.

L'association n'effectue pas de prise en charge carte blanche, mais l'adhérent pourra avec une facture (sur demande) se faire rembourser par le CCAS ou le CE dont il dépend.

Les ELEVES, le MATERIEL et les MESURES SANITAIRES

Ponctualité , assiduité et absences : En cas de retard, le professeur est en droit de ne pas accepter l'élève à son cours. Les élèves s'engagent à être assidus et respectueux dans les cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année. Les absences seront avisées autant que faire se peut par SMS une semaine à l'avance.

Tenue et attitude : Les lieux doivent être laissés propres. Il est recommandé de venir au cours avec une blouse. L'association n'est pas responsable des dégradations des vêtements.

Tout adhérent est tenu d'avoir un minimum de discipline et de correction (toute personne soupçonnée d'être sous l'emprise de drogue, d'alcool sera priée de quitter le cours sur l'instant. Pour les mineurs, le professeur est tenu d'en informer la Présidence qui en informera les parents ou les autorités compétentes.)

L'association promeut un enseignement dans un cadre laïque locaux subventionnés par la mairie et n'accepte aucuns signes religieux. L'association s'autorise à radier toute personne ne respectant pas les conditions suivantes : vol, dégradation du matériel et/ou du lieu, comportement dangereux, non-respect du règlement intérieur.

Matériel : Chaque adhérent devra apporter son matériel personnel afin d'éviter les contaminations par le prêt d'objet.

La salle devra faire l'objet d'un nettoyage à la fin de chaque cours par l'ensemble des adhérents : désinfection des tables et chaises....

Mesures sanitaires: Chaque adhérent devra porter son masque personnel (sur demande préfectorale ou en cas de symptômes de toux) dès l'entrée de l'établissement, se laver les mains au début et fin de cours.

RESPONSABILITES

En cas d'urgence médicale au sein du cours, le professeur est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires (appel des parents, appel des pompiers et transfert dans l'hôpital le plus proche).

Navette Périscolaire Mercredi: Une navette périscolaire est possible le mercredi et effectuée par les services mairie, les dossiers devront être demandés et remplis par les parents et remis aux services mairie.

Navette Périscolaire Lundi: En fonction du nombre d'inscrit l'association essaiera de mettre en place une navette pédibus sur l'école Descartes et proposée par l'association, merci de nous indiquer l'école et la classe et le professeur de votre enfant en début d'année. Les deux écoles étant bientôt très éloignées l'une l'autre, une organisation de dépôt par les parents devra être recherchée à tour de rôle pour l'Ecole Saint-Etienne.

Responsabilité : Les responsables légaux s'engagent à accompagner leur enfant mineur à la salle d'atelier et à venir les rechercher. En décidant de le laisser venir ou partir seul, ils déchargent la responsabilité de l'association pour tout problème qui surviendrait, notamment en cas d'absence d'un professeur. Si vous demandez à ce que votre enfant soit récupéré à son école, il devra respecter les consignes de sécurité de l'encadrant. Dans le cas où votre enfant est récupéré par l'enseignant à la sortie des classes, vous devrez signaler le jour même toute absence par SMS au 0610786491.

Par son inscription, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur.

L'adhérent ou son responsable légal déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile pour les activités extra scolaires de son enfant.

L'élève majeur ou l'autorité responsable de l'élève,

Présidente

Nom, prénom du signataire,

la signature de la mention,

« lu et approuvé »,

Claudine THIBAudeau

**Libellé du chèque et adresse : Atelier Vita Colora
45 rue du Millau, 44300 Nantes - Maud SONNET 06 10 78 64 91**

vitalcolora@gmail.com www.vitalcolora.com Association 1901 N° déclaration W442015175